



Démarches administratives

VEHICULE

La
prime
à
la
conversion
2023
a
été
augmentée
pour
inciter
les
citoyens
français
à
se
diriger
vers
la
transition
énergétique.
En
effet,
si
vous
achetez
un
vélo
classique
ou
électrique
vous
pouvez,
si
vous
répondez
aux
différents
critères
d'éligibilité,
disposer
d'une



aide
financière :


* Les
critères
d'éligibilité
ont
été
rehaussés,
à
partir
du
1er
janvier
2023
dans
le
but
de
couvrir
50
%
des
ménages
les
plus
modestes
(revenu
de
référence
pondéré
par
le
nombre
de
parts
fiscales
inférieur
à
14
089
€,
contre
13
489
€



en
2022).

* Pour
les
citoyens
résidant
en
France
et
présentant
des
ressources
inférieures
à
14
089
euros,
ou
encore
en
situation
de
handicap,
vous
pouvez
prétendre
à
cette
aide.

Toutes
les
aides
en
fonction
du
vélo
acheté
sont
disponibles
sur
cette
[page](#).
Pour
bénéficier
de



cette
aide,
il
est
nécessaire
de
déposer
sa
demande
sur
le
site

[https://
www.primealaconversion.gouv.fr/
dboneco/
accueil/](https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/)
dans
un
délai
de
six
mois
suivant
la
date
de
facturation
du
vélo.

Demande

de
permis
de
conduire

Immatriculation

d'un
véhicule
neuf
acquis
en
France



Immatri­culation
d'un
véhicule
d'occasion
acquis
en
France

Déclaration
de
cession
d'un
véhicule

FAMILLE

Je
déménage

Je
souhaite
m'inscrire
sur
les
listes
électorales

Je
souhaite
me
pacser

Acte
de
mariage

Acte
de
naissance

Acte
de
décès

En
cas
d'un

décès
d'un
proche

CIROXENNETE

Redemandet
délitaire
certificat
d'urbanisme

DerDemande
de
permis
desier
justice
bulletin
n
°3

Demande
d'acquisition
de
chantier
nationalité
française

Demande
de
permis
de
démolir

Déclaration
d'achèvement
et
de
conformité
des
travaux




IDENTITE

Je
veux
faire
ou
refaire
ma
Carte
Nationale
d'Identité

Je
veux
faire
ou
refaire
mon
**Passeport (les
passeports
biométriques sont
délivrés
uniquement
dans
les
mairies
habilitées).**

Site
**RENDEZ-
VOUS
PASSEPORT.**

**Vous
pouvez
désormais
acheter
vos
timbres
fiscaux
en
ligne,
depuis
votre
ordinateur
ou
votre**



Smartphone
sur
le

site : timbres.impots.gouv.fr

LOGEMENT

[https://
comparateur-
ade.com/
aides-
au-
logement](https://comparateur-ade.com/aides-au-logement)